

## CONCLUSIONS DU GOUVERNEMENT SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'ENQUÊTER SUR LES ASSASSINATS DE GIKONGORO ET SUR L'IDEOLOGIE DE GENOCIDE DANS LE PAYS

(COMMUNIQUE RENDU PUBLIC LE 19/09/2004)

Le gouvernement rwandais a publié hier ses conclusions à propos du rapport fait par la commission parlementaire chargée d'enquêter sur les massacres perpétrés dans la province de Gikongoro et sur l'idéologie du génocide au Rwanda. Ces conclusions ont été lues par madame Solange Ingabire de la Radio Rwanda:

« Apres avoir échangé les idées sur le rapport fait par la commission parlementaire charge d'enquêter sur les massacres perpétrés dans la province de Gikongoro et sur l'idéologie du génocide au Rwanda, le conseil des ministres communique ce qui suit :

Le gouvernement rwandais félicite la chambre des députés pour le travail qu'elle a faite. Comme le prévoit la constitution rwandaise, le parlement a le plein droit de mettre en place une commission chargée d'examiner un problème quelconque en relation avec la vie du pays.

La commission a traité le dossier en relation avec les massacres perpétrés dans la province de Gikongoro et l'idéologie du génocide au Rwanda en se référant sur les mauvaises actions perpétrées dans les différents coins du pays. Elle a constaté qu'il existe dans toutes les provinces du pays, certains rwandais qui sont encore caractérisés par les divisions ethniques, ceux qui sont guidés par l'idéologie du génocide, ceux qui dénigrent le génocide en combattant le processus Gacaca, ceux qui font disparaître les preuves qui pourraient faire connaître la vérité en tuant et en persécutant les rescapés du génocide et les témoins. En semant la zizanie et les divisions là où ils travaillent, dans les écoles, dans les confessions religieuses, dans les associations, dans les organismes non-gouvernementaux et partout ailleurs. Dans la complémentarité et la liberté des organes, rappelons que le travail fait par la commission parlementaire n'a rien à faire avec le ministère Public et la Police judiciaire.

Ce rapport a été pour le gouvernement une sorte de cri d'alarme qui montre au gouvernement l'ampleur de l'idéologie du génocide et les diverses divisions, raison pour laquelle le gouvernement demande pour sa part aux diverses institutions concernées surtout le Parquet et les Tribunaux d'examiner ce qui sont reprochés aux gens individuellement, aux organisations non-gouvernementales, ainsi qu'à la société civile en général de sorte que ceux qui seront coupables seront punis conformément à la loi. Le Gouvernement rwandais invite les organisations non-gouvernementales que ce soient les organisations locales ou internationales et ceux qui les aident, qui sont caractérisées par l'idéologie du génocide de faire une auto-critique courageuse pour corriger les critiques formulés contre certains de ces dirigeants, de sorte qu'ils pourraient

punir sévèrement leurs membres caractérisés par l'idéologie génocidaire et d'autres comportements contraires aux objectifs de ces organisations comme l'a fait dernièrement la LIPRODHOR en menant une auto-critique qui les a poussés à se désolidariser de ces membres caractérisés par l'idéologie du génocide et en décidant de réviser sa structure et son fonctionnement. Effectivement l'Assemblée générale de la LIPRODHOR du 11/09 de cette année demande pardon au peuple rwandais et au gouvernement rwandais pour le mauvais comportement de certains de ses membres et son personnel.

Après la publication du rapport, le gouvernement rwandais s'est étonné du fait que certains bailleurs de fond l'ont considéré comme il y aurait eu un jugement définitif en ignorant les principes démocratiques sur lesquels le Rwanda qui guide le gouvernement rwandais, les principes qui donne la mission et le plein droit à chaque organe dirigeant.

Le Gouvernement s'est également étonné du fait que les bailleurs de fond n'ont pas voulu examiner minutieusement les crimes mentionnés dans ce rapport ainsi que les auteurs chacun individuellement en se pressant surtout à tous les innocenter pour le simple fait qu'ils travaillent pour telles ou telles autres organisations considérées comme sans bavure.

En plus de ça, le gouvernement critique aussi la façon dont certains bailleurs de fonds pensent que suite au fait qu'ils apportent à notre pays une aide, que par conséquent, même si certaines de leur façon faire serait constaté, il est interdit d'en leur communiquer.

Il s'avère nécessaire que toutes les aides apportées au Rwanda soient faites dans toute transparence de sorte que leurs utilisations soient claires et justifiées.

Le Gouvernement rwandais condamne, que pour leurs propres intérêts, certains disent que combattre la propagation de l'idéologie du génocide serait une façon de bloquer ses opposants ; faisant cela, ils ignorent la vérité jusqu'au point où ils cherchent à innocenter ceux qui seraient impliqué dans de mauvaises actions qui leur sont reprochées.

Le Gouvernement rwandais rappelle aux rwandais et aux étranger que le problème de génocide n'est pas un mythe. Le gouvernement s'est engagé avec sa toute dernière énergie à combattre cette idéologie et toute action qui y est liée. Il condamne quiconque ça servirait et celui qui fonderait ses idées politiques.

**Fait à Kigali, le 18 septembre 2004.**

**Ministre à la Primature chargé de l'Information  
Professeur Laurent Nkusi**